



Les “Guerriers” Taghridjant du Delta du Fleuve Sénégal : Identité et politiques de conservation dans le Parc National du Diawling (Mauritanie)

*Os “guerreiros” Taghridjant do delta do rio Senegal: Identidade e políticas de
conservação da natureza no Parque Nacional de Diawling (Mauritânia)*

Rachel Effantin-Touyer et Francisco Freire



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cea/1998>

DOI : 10.4000/cea.1998

ISSN : 2182-7400

Éditeur

Centro de Estudos Internacionais

Édition imprimée

Date de publication : 1 juin 2016

Pagination : 17-40

ISSN : 1645-3794

Référence électronique

Rachel Effantin-Touyer et Francisco Freire, « Les “Guerriers” Taghridjant du Delta du Fleuve Sénégal : Identité et politiques de conservation dans le Parc National du Diawling (Mauritanie) », *Cadernos de Estudos Africanos* [En ligne], 31 | 2016, mis en ligne le 29 septembre 2016, consulté le 02 mai 2019.
URL : <http://journals.openedition.org/cea/1998> ; DOI : 10.4000/cea.1998



O trabalho Cadernos de Estudos Africanos está licenciado com uma Licença Creative Commons - Atribuição-NãoComercial-Compartilha Igual 4.0 Internacional.

**LES “GUERRIERS” TAGHRIDJANT DU DELTA DU FLEUVE
SÉNÉGAL : IDENTITÉ ET POLITIQUES DE CONSERVATION
DANS LE PARC NATIONAL DU DIAWLING (MAURITANIE)**

Rachel Effantin-Touyer

Observatoire de la Mauritanie Contemporaine
Centre Jacques Berque
35 Avenue Tariq Ibn Ziyad,
Rabat 10020, Marrocos
rachefftou@gmail.com

Francisco Freire

Centro em Rede de Investigação em Antropologia
Faculdade de Ciências Sociais e Humanas
Universidade Nova de Lisboa
Avenida de Berna, 26-C
1069-061 Lisboa, Portugal
francisco.s.freire@gmail.com

Les “guerriers” Taghridjant du delta du fleuve Sénégal : Identité et politiques de conservation dans le Parc National du Diawling (Mauritanie)

Cet article propose une approche du repositionnement identitaire et statutaire des Taghridjant, une qabîla (“tribu”) considérée par les institutions de conservation de la nature associées au Parc National du Diawling (PND, sud-ouest de la Mauritanie) comme représentante emblématique du savoir-faire local dans le delta du fleuve Sénégal, autour des activités de pêche et de collecte des végétaux. Ces activités constituent un indicateur majeur de réussite de la restauration du fonctionnement de l’estuaire, qui avait été dégradé suite à l’aménagement du barrage de Diama. À partir de l’observation des pratiques et de la mémoire collective des Taghridjant, ainsi que des questionnaires de l’environnement, nous nous interrogeons sur l’effet des évolutions contemporaines de ces activités et de leur rôle dans la redéfinition statutaire des Taghridjant en tant que “pêcheurs”, questionnant ainsi le rôle qui traditionnellement a une qabîla de statut “guerrier”.

Mots clés : Taghridjant, fleuve Sénégal, Parc National du Diawling, Mauritanien, pêche traditionnelle, conservation

Os “guerreiros” Taghridjant do delta do rio Senegal: Identidade e políticas de conservação da natureza no Parque Nacional de Diawling (Mauritânia)

Este artigo aborda o atual reposicionamento identitário e estatutário dos Taghridjant, uma qabîla (“tribo”) que as instituições ligadas à conservação da natureza, associadas ao Parque Nacional de Diawling (PND, sudoeste da Mauritânia), veem como representante emblemática do savoir-faire local do delta do rio Senegal, vinculando-a em particular a atividades piscatórias e de recolha e tratamento de produtos de origem vegetal. Estas atividades constituem um importante indicador da recuperação de um estuário que se encontrava profundamente degradado após a construção da barragem de Diama. A partir da observação das práticas e da memória coletiva dos Taghridjant, bem como gestores do meio ambiente, interrogamos o impacto dessas atividades, assim como o seu papel na redefinição estatutária dos Taghridjant, hoje reconhecidos como “pescadores”, o que abertamente questiona o papel tradicionalmente atribuído a uma qabîla de estatuto “guerreiro”.

Palavras-chave: Taghridjant, rio Senegal, Parc National du Diawling, mauritano, pesca tradicional, conservação

Recebido: 11 de fevereiro de 2015

Aceite: 9 de março de 2016

Si les Taghridjant sont aujourd’hui érigés comme communauté emblématique du Parc National du Diawling (PND), en réalité ils ne représentent que 5% des habitants du bas delta du Sénégal (sur la rive mauritanienne), et seulement 11% de la population directement riveraine du PND¹. Interlocuteurs privilégiés des experts internationaux visitant ou travaillant dans le PNB (écologues, hydrologues, consultants de la coopération technique), ils montrent une habileté particulière dans la relation avec les acteurs de la coopération au développement et la conservation de la biodiversité. Dans cet article, on s’interroge sur la position de résistance de cette population tout en étant l’interlocuteur privilégié de l’État et des ONG dans le cadre des politiques de conservation de la nature entamées dans le PND.

Dans un premier temps, nous montrons que l’identité *hassân* (“guerrière”) des Taghridjant souligne le fait que le modèle statutaire maure repose sur la conjugaison de différentes structures, plutôt que sur une simple lecture des partitions rigides qui servaient traditionnellement à l’expliquer². Même si marqués par l’ordre statutaire *hassân*, les Taghridjant se qualifient sur le terrain par leurs liens approfondis avec des activités – surtout la pêche – qui ne sont pas habituellement associées au statut *hassân*. Le propos de notre contribution est aussi de voir comment une *qabîla* (généralement traduit par “tribu”) au statut *hassân* se repositionne face à de nouvelles structures (politiques, écologiques et sociales) qui s’imposent dans le territoire traditionnel des Taghridjant, et avec lesquelles ils négocient une participation.

Les données ont été collectées entre 2007 et 2012, au cours d’enquêtes sur la dimension d’anthropologie historique, et d’un séjour de trois ans d’immersion dans l’action de développement, entre 2010 et 2012. Elles relèvent d’une enquête fondée sur l’histoire et la théorie anthropologique, et d’une démarche de terrain plutôt ethnométhodologique : l’analyse suit une approche compréhensive de l’intérêt des pratiques spécifiques du groupe étudié dans la situation contemporaine de coexistence entre leurs activités productives et symboliques et l’intervention

¹ Cf. recensement projet IPADE/ASSPCI 2009 : Population Taghridjant (Ziré Taghridjant et Bounayatt) de 170 personnes ; population du bas delta mauritanien de 3148 habitants ; population riveraine du PND (dune Birette et Ziré) de 1509 personnes.

² Le modèle statutaire maure est basé sur une séparation entre populations de statut libre/“noble” (*hassân* ou *zawâyâ*) et populations de statut tributaire. Ces dernières étaient liées aux premières de plusieurs façons, mais traditionnellement les groupes de statut *hassân*/“guerrier” supportaient l’ordre matériel et des groupes au statut *zawâyâ*/“religieux”, la “gestion du sacré”, dans un modèle amplement répandu dans la région Sahara/Sahel. Soulignant une vision plutôt flexible des rapports inter-statutaires, l’expression “clients”, ou “clientèles”, est aussi utilisée, et servira à mieux comprendre les indiscutables connections entre “maîtres” et groupes de statut servile. Voir, entre autres, Bonte (1990, 2008) ; Boubrik (1998) ; Hall (2011) ; Hamès (1969) ; Norris (1986) ; Ould Cheikh (1991) ; Stewart (1973) ; Webb (1995).

allochtone sur leur territoire de vie, au nom de la conservation de milieux déclarés d'importance écologique.

Nos résultats forment un recueil des discours qui traduisent le point de vue des Taghridjant (recueilli auprès d'une dizaine de membres du groupe – pratiquant tous la pêche, la cueillette de végétaux utiles – dont la plupart sont des hommes et des femmes leaders de la communauté, des membres de la confédération tribale Tendgha, de statut maraboutique, et des agents de la conservation, employés ou collaborateurs du PNB), relatifs à leur identité et leur territorialité³, afin de légitimer leur résistance au cours de l'installation du PND et de la mise en œuvre d'un projet de coopération⁴. Suite au cadrage historique et identitaire de la *qabila* Taghridjant (fondamentale pour l'analyse effective de leur rôle et de leur discours performatifs contemporains), nous nous proposons de décrire l'évolution de sa maîtrise des ressources naturelles et des pratiques productives, et en particulier de la pêche, activité qui est dorénavant associée au nom de la tribu par les intervenants dans la conservation et le développement.

L'exception Taghridjant : des “guerriers” - producteurs ancrés dans un territoire

Les Taghridjant déclarent un positionnement statutaire d'une grande simplicité, comme étant “une *qabila hassân* de la région du Trârza”. Nonobstant, les Taghridjant opèrent dans l'extrême sud-ouest mauritanien comme une chefferie *hassân*, certes, mais qui se dédie à des activités qui ne sont pas traditionnellement consacrées à cet ordre statutaire (surtout la pêche, ou l'agriculture), identifié tout en particulier avec le nomadisme et l'élevage. Avant d'avancer dans l'exploration des aspects plus contemporains des Taghridjant, nous proposons d'apporter une remarque concernant la définition généalogique de cette *qabila*, qui s'avère décisive dans les positionnements contemporains du groupe.

Contredisant une grande partie des récits d'origine qui traitent du labyrinthe social “maure”, les Taghridjant déclarent un projet identitaire, fondé sur la généalogie, qui incorpore comme ancêtres apicaux deux personnages qui jouent des rôles distincts dans l'histoire de la région : des “frères” Nyarzîg et Rizg. Les

³ Selon le sens donné par C. Raffestin (1987), l'ensemble des relations qu'une société entretient non seulement avec elle-même, mais encore avec l'extériorité et l'altérité, à l'aide de médiateurs, pour satisfaire ses besoins dans la perspective d'acquérir la plus grande autonomie possible, compte tenu des ressources du système.

⁴ Francisco Freire est anthropologue, travaillant en Mauritanie depuis 2002. Il a développé des recherches centrées dans la chefferie Taghridjant entre 2007 et 2011. Rachel Touyer est docteure de l'Agro-Paris Tech, et travaille sur la relation entre activités productives et gestion des ressources naturelles et sur la question de l'appropriation locale de l'intervention de développement. Vivant en Mauritanie depuis 2007, elle poursuit ses travaux entre recherche et action, notamment durant trois années, en tant que coordinatrice d'un projet d'écodéveloppement au profit des populations du delta du fleuve Sénégal.

deux marquent des moments particulièrement importants : le premier, comme éponyme d'une ancienne population – d'origine Sanhâja (Berbère) – reconnue sur toute la côte atlantique sud-ouest saharien (entre le cap Blanc, au nord, et l'embouchure du fleuve Sénégal, au sud) jusqu'au ^{xvi}e siècle (Freire, 2011b, pp. 55-56) ; le deuxième, identifié avec la première population d'origine arabe qui se serait établie dans l'extrémité sud-ouest de l'actuel Mauritanie, dans une période antérieure au ^{xvii}e siècle (Norris, 1986).

Le fait que le groupe s'identifie, jusqu'à présent, auprès d'une population sans une ascendance arabe reconnue – les Nyarzîg –, constitue un aspect singulier dans le panorama socioculturel maure. En effet, dans la plupart des cas, cette sorte de filiation est à tout prix occultée, et on essaye de renaitre généalogiquement suite aux campagnes arabes (surtout Banî Ḥassân) de la fin du ^{xvi}e siècle. Ce raccourci de l'historicité facilite la définition des liens avec des groupes dominants et concrétise une présentation des emblèmes islamiques de ces populations, alors supportés par des généalogies qui rapidement atteignent la péninsule arabique. Les actuels Taghridjant, par contre, ne se permettent pas ce genre de discours, et préservent leur filiation bipartite entre le "vainqueur" Nyarzîg et le "vaincu" Rizg :

Dans cette région il y avait deux frères, Nyarzîg et Rizg. Quand les deux sont arrivés, il n'y avait que des noirs ici. Après avoir libéré la région des "noirs" et après l'installation de Nyarzîg et Rizg dans le territoire, il y a eu une grave querelle entre leurs descendants. Dans un premier temps la victoire dans ces combats revint aux Rizg, et ils ont gardé longtemps le contrôle du territoire. Dans un deuxième temps les Nyarzîg ont pris le pouvoir, repoussant les Rizg vers l'Est (les Rizg sont maintenant les Awlâd Bouh 'Ali et les Awlâd Khalifa). Les Nyarzîg sont alors devenus les maîtres de la région (Sîdi al-Ḥamdi, Bneïnadjî, novembre 2005, citad em Freire, 2013, pp. 67-68)⁵.

Définissant leur récit fondateur dans la rencontre entre Nyarzîg et Rizg, les Taghridjant donnent la preuve d'un complexe travail de redéfinition identitaire qui est structuré autour de deux cadres sociaux formellement divergents (Arabe et Berbère). Comme réponse au paradoxe (ethnique, en dernière analyse) concernant l'union entre des univers sociaux distincts, les Taghridjant surpassent un problème complexe avec une structure généalogiquement harmonieuse, que

⁵ A propos de récits d'origine, fondé sur le rôle des frères et, notamment, celui des "jumeaux inégaux" : "La sentence fatidique, d'où cette discussion est partie, se ramène en fin de compte à l'affirmation implicite que toute unité renferme une dualité, et que, quand celle-ci s'actualise, quoi qu'on désire et quoi qu'on fasse, il ne peut y avoir d'égalité véritable entre les deux moitiés" (Lévi-Strauss, 2008, p. 1324). Sur le modèle de fondation tribale duelle en Mauritanie, voir Bonte (1997). Pour un contexte géographique élargi, voir Bourdieu (2000) ; Lefébure (1979) ; Peters (1960).

rend compréhensible et acceptable la rencontre entre Nyarzîg et Rizg. Cette opération atteste le lien ancestral des Taghridjant avec la région et assure leur intégration auprès des deux groupes peut-être les plus importants de l’histoire régionale. L’ancienneté des Taghridjant dans le territoire est reconnue par la majorité des différentes populations de la région, et elle explique la genèse de leur relation privilégiée avec le PND⁶. Elle traduit aussi une vision conciliatrice de l’histoire sociale de la région, version sublimée de la rencontre entre des populations locales et des *qabâ’ail* (pl. tribus) d’origine arabe qui se sont plus tard installées sur le territoire.

Si en Mauritanie l’expression visible des récits d’origine se manifeste, dans la plupart des cas, par l’effacement des lignages plus anciens (Bonte, 1998, pp. 219-220, 228), ou bien les incluant dans un processus graduel d’arabisation (voire d’“agnatisation”), les Taghridjant s’en distinguent. Même s’ils acceptent la présence précoce de Rizg dans la structure fondatrice du groupe, ils maintiennent une franche résistance au modèle presque hégémonique qui vise à l’arabisation des lignages. C’est peut-être aussi pour cette raison que les Taghridjant sont aujourd’hui un groupe marginal, exclu des grands récits tribaux qui les considèrent largement comme de simples “vestiges” d’une ancienne population (Nyarzîg). Peut être que l’hétérodoxie généalogique des Taghridjant pourrait se répliquer dans sa posture statutaire hors du commun. En tant que très anciens habitants de la région, les Taghridjant continuent d’attribuer, contrairement à presque tous les récits d’origine qu’on peut identifier, un rôle privilégié à leur ancêtre Nyarzîg. Ce personnage, même s’il ne confère pas de liens nobiliaires (généralement associés à une généalogie arabe), autorise en tout cas l’affirmation d’un statut guerrier, ce qui n’est pas, jusqu’à présent, mis en doute. Nous cherchons à montrer que cette relation multiséculaire avec le territoire et les modes de production locale permet aux Taghridjant de pleinement s’intégrer – en tant que protagonistes actuels – dans les activités agricoles, dans la pêche⁷, aussi bien que dans les activités et politiques de conservation de la biodiversité.

Un autre élément fondamental dans le dessein actuel de la *qabîla* Taghridjant, qui compte à peine quelques deux cents individus, concerne le poids démogra-

⁶ Dans la région, il faut aussi mentionner l’ancienneté des populations Tandgha (de statut maraboutique). Si dans le rapport régional *hassân-zawâyâ*, les Ahl Bouhubbayni (appartenant à l’union Tandgha) sont supplantés par la tribu Ikumlaylin (autre tribu maraboutique du sud-ouest mauritanien) en tant qu’officiants privilégiés des Taghridjant, les Tandgha revendiquent une très ancienne présence dans le territoire du bas delta du Sénégal, en même temps qu’ils forment la majorité de la population actuelle de la région.

⁷ Dans la suite de l’article nous verrons comment le PND enferme les Taghridjant dans leur identité de “pêcheurs”, en même temps qui ne leur reconnaît une activité d’élevage et d’agriculture que très récemment. Il est en effet probable que ce ne soit que récemment que les *hrâtin* Taghridjant pratiquent l’élevage et commercialisent leurs produits agricoles ; l’élevage est cependant une pratique séculaire au sein du groupe, mais autrefois contrôlée par les *bidhân* de la tribu, avant d’être décimés.

phique de ses communautés *hrâtîn*⁸ (les statistiques officiels ne sont pas disponibles, mais on peut affirmer que les *hrâtîn* composent certainement une majorité de la population Taghridjant). Celles-ci jouent sans doute un rôle décisif dans le développement des activités productives (pêche, agriculture, cueillette des végétaux), mais aussi dans le positionnement politique du groupe face aux nouvelles structures qui s'imposent aujourd'hui dans la région. De plus, il confirme la pleine intégration des *hrâtîn* dans l'architecture formelle de la *qabila* (qui valorise leur rôle, et leur succès dans l'adoption de compétences professionnels contemporaines). Outre leur spécificité généalogique, la valorisation démographique des communautés *hrâtîn* – en parallèle à la dégradation démographique des familles *bidhân* (un pluriel de "blanc", dénommant les communautés de statut libre) –, peut justifier la prééminence des fonctions productives de cette *qabila* au statut *hassân*. Les résultats obtenus avec ce positionnement singulier consolident, à présent, un projet de résistance et une capacité d'adaptation à des changements profonds qui touchent le sud-ouest mauritanien.

Ainsi, l'incorporation des Taghridjant dans un espace idéologiquement arabe ne s'accomplit pas – dans l'histoire – par l'alliance matrimoniale, mais par le recours à un récit d'origine qui associe deux frères. Néanmoins, nous avons pu identifier leur recours à l'alliance matrimoniale, et, en particulier, avec l'émirat du Trârza⁹. Depuis le milieu du XVII^e siècle, ce dernier a joué un rôle décisif dans l'organisation politique de la région. Cela nous permet de repenser la structure identitaire de la *qabila*, si l'on considère que le mariage exogame transforme l'ennemi en allié. Et on peut alors émettre l'hypothèse que ce moment scelle la "sujétion" des Taghridjant aux Trârza. Est-ce l'élément décisif dans l'illustration du déclin des Taghridjant, qui peut confirmer son "occupation identitaire" par une idéologie (et, dans ce cas, aussi par une généalogie) *hassân* ? Comment les Taghridjant ont-ils (re)construit leur rôle de leaders régionaux après ce mariage ? Et, par cette voie, ont-ils réussi à conserver leurs caractéristiques originales : capacité militaire, autonomie politique et contrôle d'un territoire propre ?

La tradition Taghridjant de mise en valeur du bas delta

Le bas delta du fleuve Sénégal est un réseau de marigots qui se rejoignent pour former un seul lit à l'embouchure. Ce réseau hydrique déborde en période

⁸ Le terme *hrâtîn* désigne les populations arabophones d'origine esclave, généralement sédentaires, qui exercent des activités productives et qui entretiennent des relations de subordination avec les familles de statut libre. Aujourd'hui les *hrâtîn* sont formellement affranchis mais entretiennent néanmoins avec leurs maîtres une relation de dépendance (Botte, 2007).

⁹ Au début du xxe siècle, notons le cas du mariage d'une femme Taghridjant avec un homme Trârza : Soukeina mint al-Jayrib, la mère de l'émir Habib Ould Ahmad Salam (père de l'actuel émir).

de crue pour ne laisser émerger que trois massifs dunaires désormais reliés par des digues : le cordon littoral, la dune de Ziré au centre et la dune de Birette au sud-est (Hamerlynck & Duvail, 2003 ; Taïbi *et al.*, 2006) (Fig. 1). Zone de contact depuis le Néolithique entre cultivateurs africains sédentaires et peuples sahariens proto-berbères nomades (Vernet, 1993), puis porte d'entrée en Afrique pour les Européens depuis le *xv*^e siècle, le bas delta est le terrain de multiples batailles territoriales autour du contrôle des routes commerciales, des pêcheries et des pâturages, dont la mémoire collective actuelle relate systématiquement le climat d'insécurité (Duvail, 2001 ; Ould al-Barra & Ould Cheikh, 1996). À la période contemporaine, il demeure un carrefour entre communautés maures, peuls et wolofs.

Avant l'endiguement du fleuve, le bas delta fut le support de l'enchevêtrement spatio-temporel d'activités qui sont rythmées par le régime des crues d'un fleuve qui alimente une région sahélienne caractérisée par l'incertitude pluviométrique (Hamerlynck & Duvail, 2003). L'exploitation des ressources naturelles est diversifiée : pêche en eau douce, cueillette de techanet (*Sporobolus robustus*) pour la confection de nattes, de gousses (*selaha*) d'*Acacia nilotica* (*al-âmûr*) pour le tannage des peaux, et de nénuphar (*Nymphaea lotus*, *djaqar*), agriculture pluviale sur les dunes, élevage de caprins, de bovins et de camelins, commerce du sel, etc. Elle s'organise dans le cadre de chaque communauté ethnolinguistique, qui a une spécialité mais jamais l'exclusivité d'une activité (Duvail, 2001) : les Wolofs vivent essentiellement de la pêche en mer et l'associent à la pêche dans le fleuve, aux cultures pluviales et au petit élevage villageois ; les Maures (majoritairement du groupement Tendgha) pratiquent le commerce, l'élevage de bovins et de camelins et cohabitent avec les éleveurs peuls (de la famille Abass). Les pêcheurs du fleuve font partie des communautés *hrâtîn* issues de différentes tribus : parmi eux, les Taghridjant sont considérés comme les plus anciens résidents et la pêche est aujourd'hui au cœur de leur identité.

L'espace de nomadisation de la tribu Taghridjant, avant l'endiguement du fleuve, s'organisait sur environ 2000 km², dans un périmètre compris entre Simsyât (120 km au sud de l'actuel Nouakchott) et Khcheime Larda au nord, Gwâreb sur le littoral (30 km à l'ouest de Keur Macène) et le N'thiallakh au sud. Le système productif Taghridjant associait l'élevage, la pêche et le commerce, comme la plupart des communautés du littoral nord-ouest africain.

En hivernage, alors que les troupeaux se dispersaient au nord-est dans la dune de Tamzaqt, la communauté se rassemblait sur la dune de Ziré pendant la haute saison de pêche, lors de la crue dans les bassins du delta (Bell, Diawling, etc.) qui atteignait la dune. Cette pêche était individuelle, chacun préparait des longues palangres (*dailonk*) qu'il fixait au sol avec des pierres, juste avant qu'elles

soient couvertes par l'eau de la crue. Cette pêche permettait de capturer les poissons venus frayer dans les eaux peu profondes et nutritives. Dans cette saison, on pratiquait également l'exploitation des salines (*sebkhas*) pour exporter le sel vers l'est en amont du fleuve, ainsi que des cultures pluviales sur les sols dunaires.

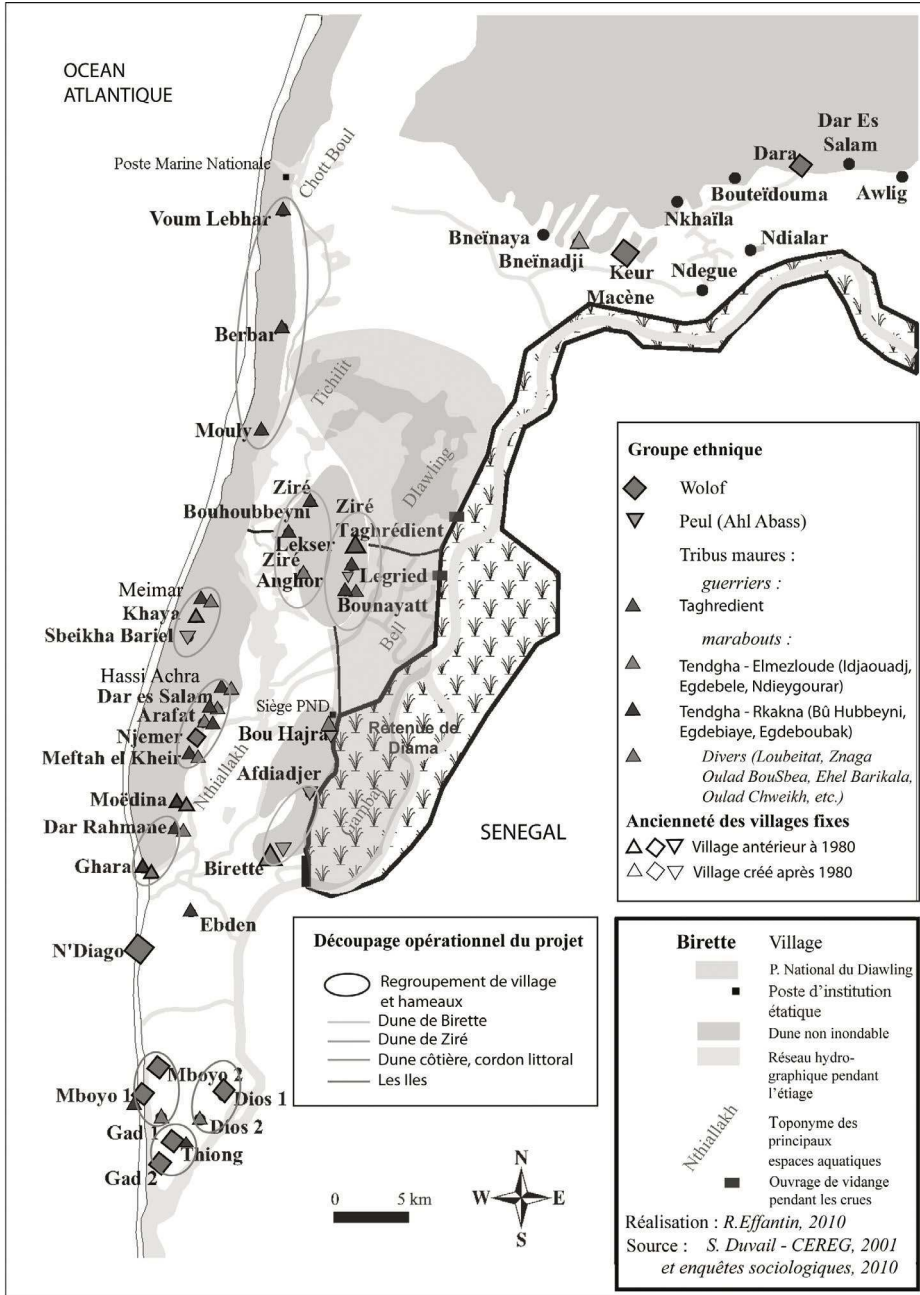


Fig. 1 : Peuplement et aménagements hydrauliques du bas delta du fleuve Sénégal

En saison sèche froide, les troupeaux descendaient au sud sur le littoral. La pêche se poursuivait au niveau des marigots situés autour de la moitié sud de Ziré, jusqu'au confluent du N'thiallakh. Elle se pratiquait selon un système de piégeage collectif (*tantkin*) fait de palmes, qui consiste à devancer la migration des poissons de retour vers le fleuve. Ce travail extrêmement physique nécessitait vingt hommes pour soulever la nasse (*tabdiaghilit*) faite d'une sorte de jonc, le *Sporobolus robustus* (*techanet*). Ce système de pêche à pied, désormais révolu, est devenu emblématique du patrimoine culturel du bas delta "restauré". Le produit de cette pêche l'est également, comme une sorte de produit du terroir avant le label : le poisson transformé (*guedj*) par les Taghridjant conserve jusqu'à nos jours sa spécificité très appréciée au Sénégal, du fait de l'eau saumâtre du delta, du choix de l'espèce ciblée et du mode particulier de transformation¹⁰.

Enfin, en saison sèche chaude, les troupeaux transhumaient au Sénégal, les familles se dispersaient entre Nouakchott, Keur Macène et le Sénégal, pour s'adonner au commerce.

Pendant que les hommes migrent temporairement, les témoins actuels insistent sur le rôle pilier des femmes pour entretenir les campements à partir de leur cueillette de végétaux des zones humides pour la confection d'aliments et d'outils quotidiens de l'habitat nomade (couscous, nattes, peaux, tentes en poil et tissu, selles et bâts de dromadaires, sacs de bât, couvertures de cuir, outres à baratter, etc.). Ils démontrent ainsi leur capacité historique d'autosuffisance vivrière, liée à une connaissance fine du bas delta et de la valorisation productive de sa biodiversité.

Le mode d'appropriation des terres chez les Maures relève traditionnellement du droit islamique malikite (Ould al-Barra & Ould Cheikh, 1996). Comme nous avons indiqué en début de l'article, les Taghridjant ont une présence dans la région antérieure à la "conquête" Banî Ḥassân (*fath*) (voir Norris, 1986). Ainsi, l'ouverture de "leur" terre au *dar al-islam* est due seulement à leur conversion à l'islam. Ils conservèrent la capacité de l'auto-protéger, tout en passant alliance avec les arrivants Banî Ḥassân, et notamment avec l'émirat du Trârza. Néanmoins, la colonisation française a supplanté l'autorité des émirs, minimisant le pouvoir des autorités émiraux par leur politique militaire de pacification du territoire mauritanien (fin du XIX^e-début du XX^e siècle) (Taylor, 1995). Il semble que dans ce contexte, les Taghridjant aient choisi de faire une démarche de validation de leur appropriation territoriale ancestrale : ils disposent aujourd'hui d'un document

¹⁰ Le procédé de transformation prend sept jours : fermentation, retrait de la tête, ouverture en filet en conservant la colonne, alternance de séchage et de piétinement jusqu'à obtenir un filet très mince (Enquêtes de terrain, 2010, 2011).

délivré en 1957 par l'autorité coloniale installée à Saint-Louis, reconnaissant leur maîtrise collective du territoire (Freire, 2011a, pp. 290-291). Cette précaution peut se justifier notamment par le caractère singulier de cette appropriation foncière par une tribu guerrière, d'origine Sanhâja assumée, préexistante à la conquête Banî Hassân.

Les Taghridjant justifient également leur maîtrise foncière dans le bas delta par le principe de "vivification" (*ihyâ*), c'est-à-dire, de mise en valeur d'une terre par des aménagements et des activités de collecte ou de production. D'une part, ils témoignent avec fierté la qualité du sol de Ziré. D'autre part, ils précisent spontanément l'effort d'aménagement que leurs ancêtres ont consenti pour pouvoir circuler entre terres et eaux et les rendre hospitaliers et productifs. Ceci suppose une connaissance du milieu, un savoir-faire et un effort physique exceptionnel : "Ziré a été façonnée par la main de l'homme" nous précise une femme Taghridjant (Enquête de terrain, 2012). Tout autour de la dune, des layons forestiers ont été défrichés pour ouvrir des accès au fleuve en saison sèche. De même, les marigots sont curés et désherbés pour libérer des espaces de pêche de décrue. Ces deux types d'aménagement (chenal entretenu et layon forestier) ont en commun la désignation de *machra* et celui qui l'aménage se l'approprie : il en gère l'usage, peut le transmettre mais ne peut pas le vendre car c'est toujours le territoire de la *qabîla*. Il existait ainsi plusieurs *machara* en tant que voie d'accès au fleuve : la famille du propriétaire assurait la traversée du bétail, des marchandises et des personnes vers le Sénégal. Quant aux *machara* de pêche, ils correspondaient à des segments de marigots sur lesquelles on posait les pièges collectifs (*tantkin*) pendant la décrue, sous la gestion de l'aménageur de chaque *machra*. Cette pratique se combinait avec, en période de crue, une pêche massive mais individuelle dans un espace ouvert non aménagé.

Ainsi les Taghridjant ont développé un système de pêche qui combine appropriations individuelles et collectives. Il permettait d'affronter le travail de collecte et d'en organiser le partage des produits, sur un territoire commun à la *qabîla*, selon la répartition et la migration des ressources halieutiques et l'évolution de la morphologie des sites de pêche au fil des saisons.

Au cœur des bouleversements écologiques et politiques

En conséquence des sécheresses qui ont sévi dans le sud-ouest saharien dans les années 1970, le bas delta a été transformé depuis 1985 par l'édification de la retenue anti-sel de Diama, dans le but d'ouvrir des périmètres rizicoles dans la vallée et d'assurer une production alimentaire. En aval de cette retenue, un grand

désert salé résulta de la rupture du fonctionnement estuarien. La pêche fluviale, le pastoralisme et la cueillette ont pâti d'une érosion drastique des ressources. Chez les Taghridjant, comme d'autres communautés maures, cela a provoqué une vague d'émigration massive dans la sous-région. En même temps, les populations se sont sédentarisées dans le bas delta, en villages essentiellement entretenus par les femmes : les communautés *hrâtin* Taghridjant se sont rassemblées à Ziré Taghridjant et à Débi, de part et d'autre du fleuve, tandis que les quelques familles *bidhân* se trouvent à Bneïnadji, près de Keur Macène. Sur la dune de Ziré, il faut aussi signaler la création du village de Bounayatt (ou Ziré Moussafirine), fondé par les réfugiés Taghridjant après les graves événements transfrontaliers de 1989 (voir Baduel, 1989), fuyant le Sénégal où ils pratiquaient le commerce et l'élevage depuis les années 1970.

Ainsi, exclu de l'espace fluvial aménagé, le bas delta fit l'objet d'une politique de restauration écologique des États mauritaniens et sénégalais, impulsée par l'UICN puis l'UNESCO¹¹. Dans ce cadre, le PND est créé en 1991 avec une mission pionnière de conservation au profit du développement des populations locales et draine de nombreux partenaires de coopération internationale à cette fin¹². Cette mission repose sur la création artificielle de crues visant la restauration de l'écosystème estuarien, par la vidange des eaux du fleuve via deux ouvrages installés sur la digue de la retenue d'eau, dans les bras du delta, compartimentés par un réseau de digues équipées d'ouvrages. Dès 1994, des scénarios de gestion consensuelle furent élaborés, avec les différents groupes d'usagers, résidents au cœur du Parc, sur la dune de Ziré, dont le groupe Taghridjant a été le principal protagoniste, au côté des autres groupes Tandgha¹³. Quinze ans plus tard, les activités locales liées aux ressources des milieux humides ont repris.

Cependant, face aux modifications écologiques, les populations font preuve d'une remarquable capacité d'adaptation dans leurs modes de production.

Nous avons connu la dernière crue en 1988. Avant, la régulation était naturelle, il y avait toujours de l'eau, salée en saison sèche et douce en hivernage. Mais l'homme a stoppé l'eau et la sécheresse a continué artificiellement. (Entretien avec un pêcheur Taghridjant, Ziré, juin 2012)

Selon les Taghridjant, la sécheresse puis les aménagements du fleuve ont empêché définitivement les crues qui atteignaient autrefois la dune de Ziré, entraî-

¹¹ UICN : Union Internationale de Conservation de la Nature ; UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.

¹² Coopérations bilatérales (néerlandaise, espagnoles, française, allemande, japonaise, américaines, etc.), les ONG qu'elles financent, et divers universités et centres de recherches occidentaux associés à celles de la sous-région.

¹³ *Ibid.* ; Hamerlynck *et al.*, 2005.

nant le comblement des marigots. Par conséquent, le système de pêche a été modifié et essentiellement concentré autour des deux ouvrages de vidange. Le piège traditionnel est remplacé par des filets dormants individuels, alignés depuis les ouvrages, vers l'intérieur du marigot ; la place des filets fait l'objet d'un tirage au sort le jour d'ouverture officiel de la saison de pêche, à la décrue. Environ 75 pêcheurs occupent ces sites au plus fort de la saison qui s'étale sur trois mois et le *guedj* produit est exporté au Sénégal via la digue et le barrage. Pendant la crue, qui n'est plus la haute saison de pêche, les pêcheurs continuent de poser leur palangre dans les bassins, pendant que les deux ouvrages de vidange sont ouverts, mais désormais, ils ne les posent plus au sol mais les montent en suspension dans l'eau sur des flotteurs.

Sur les ouvrages, les pêcheurs sont organisés en sein d'*abdal* pour transformer le poisson et préparer leur repas : ce sont des collectifs d'une dizaine d'hommes où toutes les hiérarchies sociales sont abolies au nom de la productivité du travail, valeur et fierté des Taghridjant : "Dans l'*abdal*, [Ahmed] n'est plus mon aîné, on est dans le travail !" (Entretien avec un pêcheur Taghridjant à Ziré, décembre 2010).

Ensuite une pêche d'appoint est pratiquée dans le delta, au niveau des ouvrages de régulation installés par le Parc (Bell) (cf. Fig. 1). Sur l'initiative de plusieurs projets d'appui à la population résidente du Parc (UICN, IPADE/AECID), on assiste également à l'introduction de petites pirogues à fond plat. Ces pirogues servent de moyens de stockage du poisson levé sur les filets dormants, et ont permis l'apparition d'une nouvelle pêche au mullet frais (originaire des lacs de Chott Boul) sur l'initiative d'un mareyeur externe¹⁴. De même, la pêche à la crevette en saison froide a été lancée dans les lacs salés du delta (Nter) depuis 1998, à laquelle participent les Taghridjant aux côtés d'autres habitants de Ziré et du littoral.

En somme, les pratiques de pêche Taghridjant se sont adaptées à différents facteurs exogènes (aménagement, entreprises privées, et intervention de développement). Les Taghridjant en tirent un bilan mitigé mettant en balance d'un côté le gain en pénibilité du travail et une meilleure valorisation économique de la pêche, et de l'autre, une perte en ressource halieutique, du fait des effets limités de la crue artificielle et de la courte durée de la saison de pêche. C'est une façon pour eux de justifier l'adoption du maraichage depuis 1997-1998, grâce à la

¹⁴ Entretien de terrain, étude d'identification de l'appui au secteur de la pêche locale, Projet d'écodéveloppement AECID/IPADE-ASSPCI, 2010-2011.

recharge des nappes en eaux douces et l'appui en microcrédit de projets associés au Parc¹⁵.

Les Taghridjant expliquent également cet intérêt pour le maraichage par le fait que cette activité peut se gérer de façon autonome : “La pêche est sous le contrôle de l'OMVS¹⁶ et du PND, alors que pour l'agriculture, nous savons quand on veut cultiver”. Ils se revendiquent depuis peu comme les “grands maraichers” du bas delta (35% de la superficie maraichère de la commune de Ndiago¹⁷) ; ils souhaitent ainsi corriger leur renommée réductrice de “pêcheurs du Diawling”, notamment auprès des acteurs de développement intervenant dans le domaine agricole.

De l'opposition à la préservation du rôle d'interlocuteurs privilégiés du Parc

Les premières visites de terrain par des consultants internationaux accompagnés d'agents étatiques, chargés du diagnostic préalable à la création d'un Parc, ont suscité un accueil hostile de la part des Taghridjant. Ils refusaient l'idée de la création d'un “autre Djoudj”¹⁸ de ce côté du fleuve, c'est-à-dire l'usurpation de leur territoire et le risque d'expulsion ultérieure. Cependant, ces intervenants ont progressivement gagné le dialogue en déployant un plaidoyer sur la restauration écologique en faveur des populations, et sur l'alliance nécessaire entre pêcheurs du delta et conservateurs contre la progression de la riziculture, contrôlée par des hommes d'affaires proches du pouvoir¹⁹. Des offres d'emploi dans les travaux du Parc et des programmes de microcrédit constituent des arguments économiques classiques pour obtenir le soutien de la population locale.

Mais, en réalité, c'est le processus de consultation des populations locales sur le fonctionnement hydrologique et la connaissance de l'écosystème du bas delta qui a scellé le début de la collaboration. Les Taghridjant avaient ainsi la satisfaction de prouver leur savoir, et par là, leur légitime maîtrise du territoire. Dès lors, ils se sont imposés comme experts empiriques du bas delta et reconnaissent

¹⁵ Lors de la saison 97-98, les Taghridjant ont créé 42 ha de périmètre maraicher, qui s'étend à 74 ha en 2012 (Recensement des périmètres maraichers, commune de Ndiago, projet d'écodéveloppement AECID/IPADE-ASSPCI, juillet 2012).

¹⁶ Office de Mise en Valeur du fleuve Sénégal.

¹⁷ Entretien de terrain, étude d'identification de l'appui au secteur de la pêche locale, Projet d'écodéveloppement AECID/IPADE-ASSPCI, 2010-2011.

¹⁸ Parc National des Oiseaux du Djoudj, créé en 1971 sur la rive gauche du fleuve, en face du PND.

¹⁹ Hamerlinck & Duval (2003). Pour une vision critique des travaux des experts dans les zones protégées et leur production d'un nouveau sujet, voir West & Brockington (2006).

avoir été associés à la décision d'aménagement à l'intérieur du delta, c'est-à-dire le tracé des digues intérieures et des ouvrages de régulation (cf. Fig. 1).

Cependant, les Taghridjant ont fait maintes fois preuve de vigilance dans l'avancement des travaux du Parc : ils ont manifesté leur résistance en sabotant des aménagements liés à la gestion de l'eau, chaque fois que les agents du Parc agissaient sans les informer, ou que des actions observées contredisaient les promesses émanant des agents du Parc. Ce fut le cas de l'incident lors de l'implantation des échelles limnimétriques, et de façon beaucoup plus ferme, de l'affaire de l'ouvrage de Berber installé sur la digue de Ziré en 1996²⁰.

Dès 1995, le Parc consolide une collaboration privilégiée avec les Taghridjant, et en particulier dans le domaine de la pêche²¹. Le Parc cherche ainsi à atténuer leur méfiance, mais aussi à accéder à leur expertise sur l'expérimentation du système de gestion artificielle des crues, initié en 1997. Cette relation permet également de mesurer l'impact de la restauration écologique sur la production halieutique et le niveau de vie des pêcheurs, l'un des rares indicateurs facilement vérifiable, en plus du rituel dénombrement annuel des oiseaux. Ils démontrent en échange une certaine franchise dans l'analyse d'impact et une capacité de proposition pour ajuster les choix de gestion, à partir de la pratique quotidienne du milieu.

Les Taghridjant firent ainsi aligner la côte maximum du bassin de Bell à 1,4 m, pour correspondre au niveau des crues observées avant l'aménagement. Voici comment l'hydrologue qui suit la gestion de l'eau du Parc rend compte de la proposition qui a contribué à ajuster le calendrier actuel de gestion des ouvrages :

Les pêcheurs Taghrédients ont insisté sur la nécessité d'inonder les bassins à des cotes élevées. Ils sont par ailleurs favorables à une inondation précoce des bassins, dès le mois de juillet, lorsque les poissons sont prêts à frayer. Ils préfèrent que les ouvrages soient ouverts très tôt et à de forts débits. [...] Selon eux, la vidange des bassins ne doit pas être trop rapide. Une lente décrue permet de prolonger la campagne de pêche jusqu'au mois de février²².

Jusqu'à aujourd'hui, les pêcheurs Taghridjant sont les seuls à participer aux journées annuelles de concertation sur la gestion de l'eau du Parc et à entretenir un contact informel avec le conservateur :

²⁰ Au-delà de sa fonction de circulation hydrique entre les bassins de Bell et Diawling, cet ouvrage devait permettre le désenclavement de la dune. Cependant, l'ouvrage terminé ne permettait que la circulation à pied ou à vélo, afin de limiter les nuisances à l'intérieur du Parc. La modification de cet ouvrage pèse toujours aujourd'hui comme une condition à la bonne collaboration de la communauté Taghridjant avec le PND (*ibid.*).

²¹ Documents consultés : Hamerlinck & Duvail (2003) ; Duvail (2001) ; Duvail, Rapport de mission au PND en 2003 ; Hamerlinck, Rapport de mission au PND en 2009 ; Rapports d'activité du Parc 2007-2008-2009-2010-2011.

²² *Ibid.*

Nous sommes exclus des rouages de l'État même au niveau de la commune mais celui qui vient faire une étude sans nous associer n'a aucune chance de voir les fruits de son projet. (Entretien avec une femme leader Taghridjant à Ziré, juin 2012)

Cette exclusivité résulte de l'historique particulier de résistance de cette communauté, qui a imposé au Parc de maintenir une approche concertée du terrain. Cependant que les autres habitants ne présenteraient pas de danger et seraient d'ailleurs moins directement exposés aux effets de la gestion de l'eau du Parc.

Des changements interviennent cependant depuis 2010 avec des projets de coopération qui promeuvent un développement local plus participatif à l'échelle de l'ensemble du bas delta. Ainsi, un projet d'écodéveloppement coexécuté dans la période 2008-2013 entre une ONG nationale (ASSPCI) et une ONG espagnole (IPADE) a identifié plusieurs groupes de pêcheurs dans le delta, et l'enjeu de revaloriser les pêcheries vivrières minoritaires pratiquées dans les marigots de N'thiallahk et N'dereye. Les Taghridjant réagissent : "Nous sommes les seuls vrais pêcheurs de la zone [...] Ne nous mélangez pas avec les gens du N'thiallahk".

Cela les a poussés à redoubler d'arguments pour prouver leur hégémonie locale dans ce secteur et leur habileté en matière de négociation avec des agents de développement. Ils ont dans ce cadre participé à la conception des actions, en faisant preuve de mesure dans l'identification de leurs besoins, et de leur capacité d'organisation pour la gestion durable des investissements offerts par le projet²³.

De l'échelle du Parc constitué par ses trois bassins, périmètre d'action pratiquement réservé aux Taghridjant, on passe à celle de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Delta du Sénégal créée en 2005 (RBT). Cette nouvelle entité vise à répondre davantage aux exigences écologiques et sociales ; néanmoins, à l'instar d'autres expériences similaires dans la sous-région, les fondements institutionnels et conceptuels sont encore en gestation (Cormier-Salem, 2006). Sur proposition de l'UICN, la RBT véhicule le nouveau concept de "gouvernance partagée", repris en 2012 par la Coopération Allemande, alors chargée de réactualiser le plan d'aménagement du PND, caduque depuis 2000²⁴. En élargissant le cercle de concertation et de bénéficiaires, à l'ensemble des usagers et habitants du bas delta transfrontière, ces interventions remettent en cause le dialogue informel, vieux de deux décennies, entre le Parc et les Taghridjant. Elles promeuvent également

²³ Ainsi est né l'accord d'incitation environnementale entre le projet, la coopérative des pêcheurs et le PND en décembre 2010. Il définit la subvention en matériel de pêche autorisé, contre un engagement de durabilité dans la gestion collective de ce fonds de roulement matériel et l'adoption de pratiques de pêche responsable (ex. abandon de l'usage du filet monofilament interdit).

²⁴ Notons ici, comme dans de nombreux pays du Sud, le protagonisme des organisations de coopération internationale, partenaires des institutions publiques gestionnaires, œuvrant sur le terrain pour la protection de la biodiversité, en faveur de la "réappropriation des décisions par le citoyen" (Aubertin, 2005).

l'aménagement durable des zones périphériques du Parc, c'est-à-dire les dunes, et les marigots situés à l'ouest entre le Parc et le cordon littoral (de Chott Boul au N'thiallakh), puis le fleuve en aval du barrage de Diama. Dans ce contexte, les Taghridjant s'évertuent à cultiver leur réputation d'experts locaux, capables de propositions collectives fondées sur des valeurs culturelles qui les distinguent des autres habitants du bas delta, tout en affirmant auprès d'eux un leadership dans la gestion des relations extérieures²⁵.

La distinction identitaire Taghridjant dans le nouveau monde de la conservation de la nature

La légende de leur origine est celle de l'union d'un guerrier Taghridjant et d'une "femme lamantin". (Duvail, 2001)

Malgré la coexistence avec d'autres groupes anciens dans le delta, les Taghridjant sont reconnus par les organisations environnementalistes et l'État mauritanien comme la communauté emblématique du bas delta restauré. Comme nous l'avons vu plus haut, les Taghridjant savent justifier leur appropriation ancestrale du territoire. L'autochtonisation (le fait de définir l'antériorité d'installation à certains groupes dans un territoire, qui leur donne des droits particuliers sur celui-ci) des groupes dans les aires protégées est fréquemment associée au processus de patrimonialisation de la nature (comme processus d'institution d'un espace ou d'un élément naturel comme un bien commun hérité à transmettre aux générations futures) (Dahou & Ould Cheikh, 2007 ; Weigel, Feral & Cazalet, 2007), qui implique la fixation de limites spatiales nouvelles et de droits exclusifs sur le territoire à conserver. Ce paragraphe présente la façon dont les Taghridjant se positionnent en tant qu'autochtones, en démontrant leur connaissance du milieu et leur appropriation ancestrale des terres, afin de justifier les conditions de leur collaboration aux projets environnementalistes sur leur lieu de vie.

En montrant leur connaissance fine du delta et un savoir vivre ancestral dépendant de ses ressources naturelles, les Taghridjant ont acquis le rôle d'écologues locaux, et sont régulièrement consultés par les agents du PND et par tout expert venant évaluer le système de gestion des eaux du Parc. Ce savoir correspond à la fonction productive de la tribu, liée, en particulier, à la cueillette et à la pêche, et qui est généralement assurée par les classes tributaires de la *qabila*.

²⁵ Dans ce sens, on ne peut pas affirmer qu'une transformation sociale est eu lieu avec l'implantation du PND (West & Brockington, 2006, pp. 260-263) : si les Taghridjant ont changé de fonction dans le territoire, ils ont conservé leur leadership dans la région.

Ainsi les *hrâtin* Taghridjant se sont trouvés valorisés comme des collaborateurs incontournables de la conservation de la nature.

Les *hrâtin* Taghridjant portent aujourd’hui la responsabilité de représentants de la *qabîla* dans le bas delta ; un rôle, comme nous l’avons vu, justifié par le récit historico-identitaire du groupe, et par sa démographie contemporaine²⁶. Pour entretenir l’identité guerrière Taghridjant, ceux-ci évoquent l’attitude de leurs ancêtres aux combats : “ceux qui ne reculaient pas devant la difficulté, et qui combattaient jusqu’à la mort” (Entretien, femme Taghridjant sous anonymat, juin 2012). Mais surtout, ils affirment leur légitimité sur un territoire qu’ils ont acquis au prix de difficiles batailles²⁷ et qui ne serait facilement occupé : “après avoir arraché cette terre par les armes, ce n’est pas un Parc qui va nous déloger”. De même, ils rappellent spontanément à chaque nouvel intervenant d’aide au développement une autorité historique qui sera même reconnue au sein de l’émirat du Trârza²⁸. Ils développent notamment un discours sur leur capacité toujours vive d’autodéfense par simple dissuasion verbale, en cas d’atteinte de leurs biens et de leur terre²⁹.

Cette fonction “guerrière” a été bien intégrée dans les discours des experts³⁰, qui, sous une version moderne, la considère comme un élément efficace de protection de la nature. Le code des valeurs distinctives de leur statut – honneur, intégrité, témérité, générosité (Ould al-Barra & Ould Cheikh, 1996) – duquel émanait de l’autorité en milieu insécurisé, demeure apprécié. En retour, les Taghridjant revendiquent cette capacité de protection de “leur” territoire, sur laquelle le Parc devrait s’appuyer, au nom de la restauration de la biodiversité.

Cependant les Taghridjant font une nuance très claire entre le mode d’appropriation de leur territoire traditionnel et les changements en cours depuis la

²⁶ Sur le plan démographique, les *hrâtin* sont les survivants de la tribu, étant donné qu’une seule famille bidhân subsiste à Bneïnadi. De ce fait, la chefferie incorpore les *hrâtin* comme acteurs majeurs pour la subsistance de la *qabîla*. C’est ce qui fait sa particularité par rapport à d’autres tribus *hassân*, qui cependant ont, elles aussi, des “classes productrices”. Par exemple, contrairement aux pêcheurs du Parc National du Banc d’Arguin (plus au nord dans le littoral mauritanien) au service d’entrepreneurs issus de leur hiérarchie tribale (voir Dahou & Ould Cheikh, 2007), au statut plus élevé, et qui avaient les moyens d’investir dans le secteur, les *hrâtin* Taghridjant travaillent pour leur propre compte et sont de ce fait les véritables interlocuteurs du Parc pour la gestion de l’eau dans le PND.

²⁷ Telles que la bataille de Simsyât de la fin du XIXe siècle (Leriche & Ould Hamidoun, 1948).

²⁸ La justification courante pour cette relation est notamment que le rituel d’intronisation de l’émir du Trârza prévoyait une nuitée à Ziré chez les Taghridjant.

²⁹ “Si je laisse mon sac au bord de la digue (la route), personne ne s’avisera à y toucher”, ou encore “Lorsque les vaches du ministre (originaire d’un village voisin du groupe Tendgha) sont venues détruire mes cultures, il a essayé de ne pas payer les dommages, puis s’est rapidement ravisé !...” (Extraits d’enquêtes sociologiques, 2010-2011).

³⁰ “...petite mais redoutable tribu guerrière généralement considéré comme les premiers habitants du bas delta. [...] Il est probable que leur passé de guerriers glorieux leur procurait également un sentiment de sécurité [...]” (Hamerlinck & Duvail, 2003).

déclaration d'utilité publique des zones humides qu'ils utilisent, dans le cadre du PND.

Maintenant que nous ne sommes plus les gendarmes de notre zone, le Parc doit nous donner des cartes de pêche et assurer que les bassins de Bell et Diawling sont pour nous. Car il est difficile pour nous d'empêcher à nos parents de Keur Macène ou du Sénégal de pêcher sur les ouvrages. (Entretien avec un pêcheur Taghridjant à Ziré, 2011)

Les Taghridjant considèrent certes avoir conservé le droit d'usage des eaux où ils pêchaient traditionnellement, mais aussi avoir perdu au profit du Parc le droit de gestion et d'exclusion qui est juridiquement plus fort (Le Roy, Karseny & Bertrand, 1996) : ils n'ont plus l'autorité d'octroi d'accès et de défense du territoire. C'est précisément cette revalorisation de leurs droits, dans le cadre d'un partenariat formel avec le Parc concernant la surveillance écologique, qui permettrait d'améliorer l'efficacité de la protection de la nature. Dans ce sens, les Taghridjant de Ziré ont demandé au Parc de formaliser leurs droits d'usage exclusif, par des cartes de pêche pour les "résidents du Parc", y compris pour la nouvelle pêche à la crevette³¹. Cela ne devrait pas affecter les autres groupes voisins qui se sont historiquement appropriés des espaces d'usages voisins, et non superposés aux leurs ; à notre connaissance, ces voisins ne montrent pas d'opposition à la légitimité des Taghridjant dans leur rôle leader d'environnementalistes locaux, du fait de leur savoir et de la situation de leur zone d'usage clairement au cœur du Parc. Cependant, parmi les Taghridjant, certains d'entre eux s'inquiètent de ce type d'exclusivité d'accès à un site de pêche qui suscite des divisions internes dans la *qabila*. En pratique, cela a favorisé un groupe villageois, voire des individus, selon leur présence lors de l'enregistrement auprès du Parc. L'octroi de l'exclusivité aux pêcheurs résidents, les distinguant de leurs frères "saisonniers" non résidents, va à l'encontre du traditionnel rassemblement saisonnier à Ziré. L'autochtonisation due à la patrimonialisation de la nature, viendrait ainsi ébranler l'organisation sociale interne du groupe tribal visé, en contredisant le principe de mobilité des hommes et des groupes, au fondement des sociétés nomades mauritaniennes.

Cette dégradation de leurs responsabilités juridiques, associée à celle du milieu naturel, justifient selon les Taghridjant que l'État leur consente des compensations. Comme ils l'ont eux-mêmes assumé par le passé, l'État en tant que nouveau maître des lieux ne peut prétendre à ce titre que s'il en assure la vivifi-

³¹ Hamerlinck & Duvail (2003). Observation de terrain, journée de concertation de la pêche organisée par le PND (dans le cadre du projet PARCE de la Coopération espagnole), 26-28 octobre 2010.

cation. Cela explique la détermination continue à demander des aménagements qui pallient aux méfaits de la retenue d'eau du fleuve (curage des marigots) et favorisent le développement d'activités génératrices de revenus (aménagement de désenclavement, d'irrigation).

Les Taghridjant exigent également des compensations comme conditions à leur bonne coopération aux projets exogènes. Selon eux, ceux-ci leur doivent l'emploi rémunéré de main d'œuvre, mais également la rémunération de leur participation aux réunions : leur présence devient un service rendu à l'État, en tant qu'acte de légitimation des actions censées être participatives. Ils cèdent cependant à ce principe pécuniaire lorsqu'un intervenant propose un partenariat pour lequel ils estiment disposer d'une marge de manœuvre suffisante pour satisfaire leurs intérêts.

Nous avons vu que le passage des interventions à l'échelle de la RBT remet en question leur position d'interlocuteurs privilégiés du Parc qu'ils s'efforcent à défendre. Ils justifient alors leur privilège, en tant que premiers affectés par la gestion des crues artificielles³², ce que le Parc veille à respecter. Leur préoccupation est perceptible dans leur positionnement au sein des organisations locales émergentes, notamment dans le cadre de l'action du projet d'écodéveloppement IPADE/ASSPCI, qui a impulsé la création d'un comité intervillageois de la commune de Ndiago, d'un groupement d'auxiliaires d'élevage et d'une association d'écogardes civils locaux. Tout d'abord, ils ont veillé à être bien représentés dans chacune d'elles. Ensuite ils se positionnent comme gardiens de l'intérêt collectif, contre les comportements d'opportunisme individuel : ne cherchant pas nécessairement une position de dirigeant, les leaders Taghridjant préfèrent conserver un rôle de contrôle sur les personnes mandatées pour représenter la population devant les institutions extérieures.

En somme, les Taghridjant considèrent que l'État, et tout le système d'intervention associé, ont réussi à ébranler les solidarités tribales et ont créé de nouvelles formes d'exclusion internes : d'une part, par le biais de l'aménagement du fleuve, différencié entre le moyen delta "utile" (aménagé pour la riziculture en amont du barrage), et le bas delta "restauré", qui marque une distinction de l'accès au développement ; et d'autre part, par le mode de représentation dans les nouvelles instances de consultation élargies.

³² "Nous, les Taghridjant, comme nous subissons le danger des ouvertures [des ouvrages hydrauliques], il nous revient d'entrer en concertation avec le Parc" (pêcheur Taghridjant, Ziré, juin 2012).

Conclusion

L'expérience acquise avec le Parc National du Djoudj, créé en 1971, aurait servi de leçon pour la création du Parc National du Diawling, sur la rive droite du fleuve, en 1991. Les modalités de gestion prévues pour ces deux aires protégées reflètent assez fidèlement l'évolution de la pensée mondiale de protection de la nature – d'une "mise sous cloche" excluant les populations, à l'intégration du développement local au cœur du principe de conservation environnementale. Cependant, le positionnement de certains groupes locaux joue également un rôle déterminant, lorsqu'ils s'inscrivent dans un rapport de résistance déterminée et organisée. Il semble que ce soit le rôle qu'a tenu la communauté Taghridjant au fil de la mise en œuvre du PND, qui lui a valu une position privilégiée dans la gestion de l'eau notamment.

De ce processus de positionnement des Taghridjant vis-à-vis du Parc et de ses partenaires, nous avons observé la façon dont ils réinventent leur identité. Dans l'histoire statutaire et l'identité territoriale, ils justifient leurs revendications actuelles : l'antériorité d'installation, le savoir sur le delta et, enfin, les valeurs guerrières. Concernant ces dernières, cela s'est manifesté par une attitude collectivement organisée de fermeté dans la défense des intérêts de la communauté, une franchise avérée dans les moments de négociation et l'inscription de plusieurs actes symboliques de défense sur le terrain dans le processus de collaboration avec le Parc.

Ainsi, l'identité historique des Taghridjant est fondée sur l'articulation entre une autonomie de défense et une autonomie productive sur un territoire approprié.

Cette identité est réinventée à l'heure de la conservation de la nature, objet d'une initiative de l'État mauritanien, impulsée par de multiples partenaires internationaux animés par une idéologie écologique occidentale. Les "guerriers pêcheurs", si l'on peut qualifier ainsi les Taghridjant, seraient devenus les conservateurs locaux du patrimoine naturel et culturel du bas delta. Cependant, cette institutionnalisation de leur nouveau rôle dans la société locale s'accompagne d'un constat de dépossession de leurs territoires : ainsi de leur point de vue, leur identité de conservateur apparaît davantage instrumentale, et vise à régler leur relation avec l'administration étatique afin d'assurer leur subsistance dans leur lieu de vie. Et cette raison est précisément conditionnée par la restauration du milieu humide : on assiste donc à la convergence d'intérêts très commune,

entre subsistance de l'homme et une gestion durable du milieu naturel et ses ressources³³.

Notre discussion souligne donc le fait que les valeurs ancestrales liées au caractère "guerrier" de cette *qabila* sont aujourd'hui convoquées comme fondement de l'attitude du groupe actuel des pêcheurs. En même temps, son association avec les institutions environnementalistes de l'État pourrait contribuer à restaurer le statut privilégié que les Taghridjant ont historiquement revêtu dans la région. Dans ce sens, leur statut *hassân* prouve sa flexibilité face à un paysage sociopolitique tout nouveau, et dans lequel ils essayent de perpétuer leur influence. Le caractère hétérodoxe de l'identité Taghridjant – son inscription généalogique et son comportement statutaire –, n'empêche pas que le groupe s'affirme comme leader local et comme participant actif dans les projets qui, plus récemment, visent le développement intégré et la gouvernance partagée du territoire. La marginalité du bas delta dans l'aménagement productif du fleuve, puis son importance en matière de restauration écologique ont scellé son destin singulier en matière d'application du droit foncier national. En créant le Parc National du Diawling, l'État ne vise pas l'application de la privatisation de cette terre selon la loi foncière de 1983, mais il la déclare d'utilité publique, dans la lignée du droit importé lors de la colonisation française. Ce contexte rend particulièrement facile la coexistence entre le Parc étatique et des institutions tribales d'appropriation territoriale établies selon le droit islamique³⁴, étant donné que l'usufruit des terres et la valorisation des ressources naturelles par les populations locales constituent un objectif majeur pour le Parc.

Prendre en compte de façon formelle les modes préexistants d'appropriation des ressources naturelles et leurs adaptations aux changements permet de renforcer la responsabilisation des populations qui vivent *a priori* la création d'une aire protégée comme une dépossession. Dans le cas des Taghridjant, il y a lieu de valoriser ce "syncrétisme juridique", à l'œuvre dans l'ensemble de l'espace rural africain (Le Roy *et al.*, 1996) et en particulier dans les aires protégées : la conservation de la nature est-elle l'ultime option pour protéger un territoire d'usage ?

³³ Nous nous rapprochons du point de vue développé par Smith et Wishnie (2000), considérant que si les petites communautés locales sont très rarement des conservateurs volontaires, ils savent concevoir sur la longue durée des systèmes de gestion et d'usage des ressources naturelles qui conduisent à la préservation de la biodiversité, voire sa restauration.

³⁴ Cette superposition du droit foncier de l'État mauritanien, hérité de la colonisation, et de l'appropriation collective des territoires tribaux est actuellement une généralité en Mauritanie, du fait de l'existence de l'article 5 de la loi foncière de 1983 qui, malgré l'objectif d'abolition du droit coutumier au profit de la privatisation foncière, prévoit la reconduction des droits collectifs tribaux s'ils sont immatriculés au nom des chefs ou notables (Ould El Barra & Ould Cheikh, 1996, pp. 177-178).

Références

- Aubertin, C. (Ed.) (2005). *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*. Paris: IRD.
- Baduel, P. R. (1989). Mauritanie 1945-1990 ou l'État face à la nation. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 54(1), 11-52. doi: 10.3406/remmm.1989.2314
- Bonte, P. (1989). L'ordre de la tradition. Évolution des hiérarchies statutaires dans la société maure contemporaine. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 54(1), 118-129. doi: 10.3406/remmm.1989.2319
- Bonte, P. (1998). *L'Émirat de l'Adrar. Histoire et anthropologie d'une société tribale du Sahara Occidentale*. Thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- Bonte, P. (2008). *L'Émirat de l'Adrar mauritanien: Ḥarīm, compétition et protection dans une société tribale saharienne*. Paris: Karthala.
- Botte, R. (2007). Liberté formelle et dépendances idéologiques en Afrique. *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques*, 40, pp. 163-183. doi: 10.4000/ccrh.3396
- Bourdieu, P. (2000). *Esquisse d'une théorie de la pratique, précédée de trois études d'ethnologie kabyle*. Paris: Seuil. (Texte original publié en 1972)
- Cervello, M. (2006). From the disappearance of 'tribes' to reawakening of the tribal feeling: Strategies of state among the formerly nomadic Bidān (Arabophone) of Mauritania (Trad. R. Taylor). In D. Chatty (Ed.), *Nomadic societies in the Middle East and North Africa: Entering the 21st century* (pp. 144-175). Leiden: Brill.
- Cormier-Salem, M.-C. (2006). Vers de nouveaux territoires de la conservation. *Annales de Géographie*, 115(651), 597-617.
- Dahou, T., & Ould Cheikh, A. W. (2007). L'autochtonie dans les Aires marines protégées: Terrain de conflits en Mauritanie et au Sénégal. *Politique africaine*, 4(108), pp. 173-190.
- Duvail, S. (2001). *Scénarios hydrologiques et modèles de développement en aval d'un grand barrage. Les usages de l'eau et le partage des ressources dans le delta mauritanien du fleuve Sénégal*. Thèse de doctorat en géographie, Université Louis Pasteur, Strasbourg, France.
- Freire, F. (2011a). Le dernier 'émir' Taghridjant de Keur Macène. Autorités discordantes dans le sud-ouest mauritanien. In S. Boulay, & B. Lecoquierre (Eds.), *Le littoral mauritanien à l'aube du XXIème siècle: Peuplement, gouvernance de la nature, dynamiques sociales et culturelles* (pp. 283-297). Paris: Karthala.
- Freire, F. (2011b). The 'Narziguas', forgotten protagonists of Saharan history. *Islamic Africa*, 2(1), 35-65. doi: 10.5192/21540993020135
- Freire, F. (2013). *Tribos, princesas e demónios: Etnografias do encontro pré-colonial no sudoeste do Saara*. Lisbonne: Colibri.
- Hall, B. S. (2011). *A history of race in Muslim West Africa, 1600-1960*. New York: Cambridge University Press.
- Hamerlynck, O. (2009). *Mission d'appui à l'élaboration d'un Plan de Gestion de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du bas-delta Mauritanien et de son aire centrale le Parc National du Diaouling, partim étude hydro-écologique*. Rapport de la première mission de terrain du 24 mai au 2 juin. PARCE-RBT-PND.
- Hamerlynck, O., & Duvail, S. (2003). *La restauration du delta du fleuve Sénégal en Mauritanie*. Gland & Cambridge: UICN.
- Hamès, C. (1969). La société maure ou le système des castes hors de l'Inde. *Cahiers Internationaux de Sociologie*, 46, pp. 163-177.

- Le Roy, E., Karseny, A., & Bertrand, A. (1996). *La sécurisation foncière en Afrique: Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris: Karthala.
- Lefébure, C. (1979). Accès aux ressources collectives et structure sociale: L'estivage chez les Ayt Atta (Maroc). In *Pastoral Production and Society* (pp. 115-126). Paris: Maison des Sciences de l'Homme.
- Leriche, A., & Ould Hamidoun, M. (1948). Notes sur le Trârza: Essai de géographie historique. *Bulletin de l'IFAN*, 10, pp. 461-538.
- Lévi-Strauss, C. (2008). *Œuvres*. Paris: Gallimard.
- Norris, H. T. (1986). *The Arab conquest of Western Sahara: Studies of the historical events, religious beliefs and social customs which made the remotest Sahara a part of the Arab world*. Harlow & Beyrouth: Longman & Librairie du Liban.
- Ould al-Barra, Y., & Ould Cheikh, A. W. (1996). Il faut qu'une terre soit ouverte ou fermée. Du statut des biens fonciers collectifs dans la société maure. *Revue du monde musulman et de la Méditerranée*, 79-80, pp. 157-180. doi: 10.3406/remmm.1996.1742
- Ould Cheikh, A. W. (1991). *Éléments d'histoire de la Mauritanie*. Nouakchott: Centre Culturel Français Antoine de St. Exupéry.
- Peters, E. (1960). The proliferation of segments in the lineage of the Bedouin of Cyrenaica. *The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 90, pp. 29-53.
- Raffestin, C. (1987). Repères pour une théorie de la territorialité humaine. *Groupe Réseaux*, 7, pp. 263-279. doi: 10.3406/flux.1987.1053
- Smith, E. A., & Wishnie, M. (2000). Conservation and subsistence in small-scale societies. *Annual Review of Anthropology*, 29, pp. 493-524. doi: 10.1146/annurev.anthro.29.1.493
- Stewart, C. C. (1973). *Islam and social order in Mauritania: A case study from the nineteenth century*. Oxford: Clarendon Press.
- Taïbi, A. N., Barry, M. H., Hallope, A., Moguedet, G., Ballouche, A., Ould Baba, M. L., & Ba, A. (2006). Diagnostic par télédétection satellitaire des impacts environnementaux et socio-économiques du Parc National du Diawling sur le bas delta du fleuve Sénégal. In *Les écosystèmes côtiers de l'Afrique de l'Ouest. Diversité biologique - Ressources - Conservation* (pp. 211-229) (<http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00493562>)
- Taylor, R. M. (1995). Warriors, tributaries, blood money and political transformation in nineteenth-century Mauritania. *Journal of African History*, 36(3), 419-441. doi: 10.1017/S0021853700034484
- Vernet, R. (1993). *Préhistoire de Mauritanie*. Nouakchott: Centre Culturel Français Antoine de Saint-Exupéry.
- Webb, J. L. A. (1995). *Desert frontier: Ecological and economic change along the Western Sahel, 1600-1850*. Madison: The University of Wisconsin Press.
- Weigel, J.-Y., Feral, F., & Cazalet, B. (2007). *Les aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest. Gouvernance et politiques publiques*. Perpignan: UPVD/IRD.
- West, P., & Brockington, D. (2006). An anthropological perspective on some unexpected consequences of protected areas. *Conservation Biology*, 20(3), 609-614. doi: 10.1111/j.1523-1739.2006.00432.x
- West, P., Igoe, J., & Brockington, D. (2006). Parks and people: The social impact of protected areas. *Annual Review of Anthropology*, 35, pp. 251-277. doi: 10.1146/annurev.anthro.35.081705.123308